Lait, fromages: organisation commune des marchés OCM (modif. règlement (CEE) n° 2204 /90)

2001/0159(CNS) - 11/12/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Mikko PESÄLÄ (ELDR, FIN), le Parlement européen a approuvé la proposition. Il rappelle que la Commission peut autoriser des dérogations au règlement sur la base de critères objectifs et de la nécessité technique, à la suite de demandes présentées par les autorités compétentes.